

■ Rectificatif de l'inscription du journal no 893 du 01. 04. 2004, publié dans la FOSC no 68 du 07. 04. 2004, p. 3. **Cabinet vétérinaire Serge Thomi Sàrl**, à Reconvilier, Exploitation d'un cabinet vétérinaire et toutes autres activités s'y rapportant directement ou indirectement, Société à responsabilité limitée (FOSC no 68 du 07. 04. 2004, p. 3, publ. 2205032). Faits qualifiés: Apports en nature/Reprise de biens : la société reprend les actifs de CHF 66'505.68 et les passifs de CHF 20'000.93 de la raison individuelle non inscrite au registre du commerce 'Thomi Serge-Alain', à Reconvilier, selon contrat du 29.03.2004 et bilan au 31.12.2003, acceptés pour le prix de CHF 44'504.75, dont CHF 19'000.— sont imputés sur le capital social; le solde de CHF 25'504.75 constituant une créance de l'apportant envers la société [précédemment: Apports en nature/Reprise de biens : la société reprend les actifs de CHF 66'505.68 et les passifs de CHF 20'000.93 de la raison individuelle non inscrite au registre du commerce 'Thomi Serge-Alain', à Reconvilier, selon contrat du 29.03.2004 et bilan au 31.12.2003, acceptés pour le prix de CHF 44'504.75, dont CHF 20'000.— sont imputés sur le capital social; le solde de CHF 24'504.75 constituant une créance de l'apportant envers la société.].

Journal no 977 du 08.04.2004
(02214824 / CH-073.4.015.721-9)